



BOLBEC BADMINTON CLUB 76

B.B.C.76



Règlement particulier du tournoi « Les Plumes Bolbécaises »

3^{ème} édition les 22/23 Avril 2023

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge Arbitre.
2. Le Juge Arbitre principal de la compétition sera M. Fageol Patrick et le Juge Arbitre adjoint sera M. Hautefeuille Sylvain et leurs décisions seront sans appel.
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le tournoi est autorisé par la Ligue de Normandie et par la Fédération Française de Badminton « FFBaD » sous le numéro (en cours).
4. Le tournoi est national et il est ouvert à tous les joueurs licenciés de la FFBaD, minimales 2 (classement D7 minimum dans la ou les disciplines ou ils sont inscrits), cadets, juniors, seniors et vétérans, classés dans les séries N3/R/D/P ainsi que les non-compétiteurs (NC) et Parabadminton
5. Les séries disponibles à l'inscription sont :
 - N3
 - R4-R5
 - R6-D7
 - D8-D9
 - P10-P11
 - P12-non compétiteurs
 - WH1-WH2
 - SL3-SL4
 - SU5
 - SH6
7. Tout joueur inscrit aux PLUMES BOLBECAISES doit être licencié sur Poona le jour du tirage au sort :
Soit le **13 Avril 2023**
8. La répartition des joueurs dans les différentes séries, ainsi que l'établissement des têtes de séries seront établies en utilisant la cote du CPPH. Les classements pris en compte seront les derniers classements en vigueur à la date du **13 avril 2023**
9. Les joueurs choisiront, au moment de l'inscription, la série dans laquelle ils souhaiteront évoluer. Selon le nombre d'inscrits dans chacune des séries, le Juge Arbitre et le Comité d'Organisation pourront procéder à des regroupements de séries.
10. Tous les tableaux se joueront en poules avec 2 sortants par poule suivi d'une élimination directe. Chaque série comportera, en fonction du nombre d'inscrits, les tableaux : Simple Homme et Simple Dame / Double Hommes et Double Dames / Double Mixte.
11. Les joueurs auront la possibilité de s'inscrire dans 2 tableaux, **MAIS NE POURRONT PAS S'INSCRIRE EN SIMPLE ET EN MIXTE**. Si le joueur souhaite s'inscrire sur deux tableaux, il ne lui sera pas obligatoire de le faire dans la même série.
12. Les simples et mixtes sont prévus le samedi 22 avril à partir de 8h00.
13. Les doubles dames et les doubles hommes ainsi que la fin des mixtes sont prévus le dimanche 23 avril 2023 à partir de 8h30
14. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une Liste d'attente sera constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :
 - Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements), cachet de la poste faisant foi
 - Date de paiement des droits d'engagement.
 - Les joueurs inscrits dans leur série de classement seront prioritaires
15. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs seront donnés à titre indicatif et pourront être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement de la compétition.
Les joueurs seront convoqués 30 min avant pour le premier tour et 1h avant l'heure prévue de leur 1^{er} match.
Les matchs pourront être lancés avec 1h d'avance sur l'échéancier.
16. Les organisateurs en accord avec le Juge Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.



BOLBEC BADMINTON CLUB 76



B.B.C.76

17. Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux éventuels officiels techniques, aux organisateurs, aux conseillers techniques et aux joueurs appelés pour leur match. Les conseillers techniques n'auront accès au terrain que lors des arrêts de jeu réglementaires. Le nombre de conseillers techniques autorisés est de 1 maximum par joueur par demi-terrain et ils devront se conformer au code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs édité par la FFBA D et notamment en ce qui concerne leur tenue vestimentaire.
18. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.
19. Les matchs seront en auto-arbitrage, mais en fonction des disponibilités, des arbitres pourront être mis en place par le comité d'organisation ou le Juge Arbitre. Cependant, et à tout moment du tournoi, il sera possible de faire appel au juge arbitre pour tout problème. Les volants seront à la charge des joueurs à part égale : en cas de litige le volant de référence sera celui en vente dans la salle : BABOLAT 3.
20. Les horaires prévisionnels fournis par l'affichage sont donnés à titre indicatif. Les joueurs devant quitter le gymnase en cours de compétition le feront sous leur propre responsabilité et après accord du Juge Arbitre. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. A défaut et en cas d'absence à l'appel de son match, le joueur sera annoncé forfait pour le tableau en cours.
21. En cas de forfait d'un participant **avant le jeudi 13 avril 2023**, il pourra être remplacé par un joueur dans l'ordre de la liste d'attente.
22. Tout joueur non présent sur le terrain, passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre et ce, quel que soit la catégorie. A l'appel de leur nom, les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque. A la fin du match, la feuille de match correctement remplie sera remise à la table de marque (scores, nom du vainqueur entouré et horaire de fin de match). Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBA D est exigée sur les terrains (le règlement des tenues et publicité sera affiché dans la salle).
23. Le temp minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutif est fixé à 20 minutes quel que soit la discipline (ce temps de repos est compté à l'annonce du dernier point de match précédent jusqu'au premier service du match suivant). Ce temps de repos pourra être réduit avec l'accord des intéressé(e)s. Le Juge Arbitre peut accorder un temps plus long **lorsque** cela lui paraît souhaitable.
24. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes dites « d'échauffement » sur le terrain avant le début du match. Ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer (ces 3 minutes comprennent : le test des volants, l'échauffement et le changement de tenue). Ces 3 minutes sont comprises dans les 20 minutes de repos.
25. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents... Les joueurs et joueuses sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
26. Passé la date limite d'inscription **du 13 avril 2023**, le comité d'organisation se réserve le droit de rembourser les droits d'inscription, uniquement en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.
27. Le joueur forfait après le tirage au sort **du 13 avril 2023**, devra prévenir l'organisateur et envoyer un justificatif sous 5 jours après la fin de la compétition à la Commission Régionale d'arbitrage de la ligue de Normandie de Badminton. Sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournoi et Interclubs). Merci de noter au dos de votre justificatif votre nom et le nom de la compétition. **Par courrier à la Ligue de Normandie de Badminton**
28. Les droits d'inscriptions sont de 15€ pour un tableau et de 20 € pour 2 tableaux (taxe fédérale incluse), les inscriptions auront lieu essentiellement sur BADNET.
29. Le comité organisateur se réserve le droit de revoir le tableau des récompenses en fonction du nombre de représentant dans chacun des tableaux et séries.
30. Le nombre de joueurs est limité aux 250 premières inscriptions.
31. L'accès au plateau de jeu doit se faire en chaussures plates (chaussures à talon interdites) et toute nourriture et boisson est interdite sur les terrains ainsi que sur les chaises de conseiller (sauf bouteille d'eau fermée).
32. Droit à l'image : tout participant au tournoi accepte d'être pris en photo pour publication sur le site du club.
33. Toute personne en arrêt de travail pour des raisons médicales au moment du tournoi ne pourra pas participer
34. Protocole sanitaire (si toujours existant) : la compétition se déroulera dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire émis par la FFBA D et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet de la Seine-Maritime et la municipalité de la ville de Bolbec.
35. Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette compétition en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre